



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Département de la Charente - Ville d'Angoulême - Avenant n° 2 à la convention d'investissement 2008 - 2012 et aux programmations annuelles

DE20151214_63

Conseil municipal du 14 décembre 2015

Rapporteur :
Vincent YOU

Télétransmise à la Préfecture le
Affichée le 16 décembre 2015

16 DEC. 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 23 novembre 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ
- Mme COUTANT à Mme RICCI

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAGRANGE

R E S S O U R C E S

Département de la Charente - Ville d'Angoulême - Avenant n° 2 à la convention d'investissement 2008 - 2012 et aux programmations annuelles

Finances / Budget
id : 1167

Conseil municipal
14 décembre 2015

63

Rapporteur : Vincent YOU

Par délibération n°4 du 16 février 2009, le Conseil municipal a approuvé la convention d'investissement 2008-2012 entre le Département de la Charente et la Ville d'Angoulême et a autorisé le Maire à la signer.

Dans ce cadre, le Département de la Charente a apporté en priorité sa contribution financière aux opérations de renouvellement urbain sur le site de Basseau Grande Garenne.

Par délibération n°9 du 28 septembre 2015, le Conseil municipal a approuvé l'avenant n°6 à la convention pluriannuelle de l'Opération de Renouvellement Urbain du quartier de Basseau Grande Garenne.

Ainsi le projet de Basseau Grande Garenne a été revu et a entraîné la réévaluation du coût des opérations et la révision de leur calendrier.

L'avenant n°6 permet de réajuster la maquette financière des opérations du secteur Ouest qui se traduit par un avenant n° 2 à la convention d'investissement 2008-2012 du 8 avril 2009.

Les opérations non situées dans les quartiers de l'Opération de Renouvellement Urbain ne sont pas visées par cet avenant.

La participation du Département pour les opérations de renouvellement urbain dans le quartier de Basseau Grande Garenne d'un montant de 3 500 380 € suite à l'avenant n°1 est ramenée à 3 495 084 €, soit une baisse de 5 296 €.

Les modifications apportées aux opérations sont les suivantes :

OPERATIONS	PARTICIPATION CG AVANT AVENANT N° 6	PARTICIPATION CG APRES AVENANT N° 6
G-R1 – Espoir	9 958	8 334
B-V1 – Rue de Basseau	120 000	116 328
BG-CV5 – Passerelle circulation douce	117 672	116 119
B-EQ3 – Groupe scolaire réhabilitation des écoles St Exupéry et Mermoz dont CLSH	270 120	251 270
B-EQ2 –Bibliothèque, espace jeux, espace public municipal	243 257	237 857
G-EQ2 – Pôle petite enfance	445 822	422 770
G-EQ10 – Salle conviviale	43 364	43 119
Etude programmation des équipements SCS multisites	23 512	22 911
Espace solidaire	29 000	50 750
Réhabilitation gymnase et salle des fêtes de Basseau		27 951
TOTAL	1 302 705 €	1 297 409 €
Montant diminution participation	5 296 €	

Il est proposé au Conseil municipal :

- **d'approuver** le projet d'avenant n° 2 ci-annexé à la convention d'investissement 2008-2012 concernant les opérations de renouvellement urbain de Basseau Grande Garenne
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, sous réserve de l'avis favorable de la commission permanente du Département du 11 décembre 2015, à le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
14 décembre 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

